



**CONTRAT INDIVIDUEL
DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE**
(En application de l'article L6353-3 du Code du travail)
DEVIS DE FORMATION

Entre :

- La SARL « OSTEONAT », L'organisme de Formation
- Et Mme/M., le Stagiaire

| | |
|--|---|
| Nom/ Prénom | |
| Adresse / CP / Ville | |
| Adresse email | |
| Téléphone portable | |
| Personne en situation de Handicap | Cocher la case « PSH » dans le contrat de formation que vous nous renvoyez et voir instructions P.6 <input type="checkbox"/> |

Est conclue la convention suivante :

Article 1 : Objet du contrat

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation suivante intitulée :

« Ostéopathie et orthodontie pédiatrique »

Siège social : OSTEONAT - 6 résidence de l'Orangerie, 78170 LA CELLE SAINT CLOUD
Email : osteonatfc@gmail.com – Site www.osteonat.com – Téléphone : 01 46 06 93 35
N° de déclaration d'activité 11 75 52295 75 - SIRET 804 583 821 00025

Article 2 : Nature et caractéristiques de la formation

- a) **Type de formation** : formation continue pour les ostéopathes
- b) **Objectif(s) de la formation** : A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de pratiquer une évaluation et un traitement ostéopathique du patient enfant présentant une anomalie orthodontique ou orthopédique dento-faciale et de détecter et prévenir un tableau clinique de risque de développement d'une telle pathologie.
- c) **Planning et programme de formation** : Voir Annexes 1 et 2

Article 3 : Pré requis

Afin de suivre au mieux l'action de formation susvisée et obtenir la ou les qualifications auxquelles elle prépare, le stagiaire est informé qu'il est nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation, le niveau de connaissance suivant : Ostéopathe DO inscrit à l'ARS, formé sur 5 ans, ou Étudiant en 5e année d'un collège agréé d'ostéopathie.

Article 4 : Organisation de la formation :

L'action de formation aura lieu en 1 séminaire se déroulant aux dates suivantes :

24 – 25 – 26 mai 2023

- a) L'action de formation a lieu à l'adresse suivante :

Espace Saint Martin - 199 bis rue St Martin 75003 Paris
- b) Elle est organisée pour un effectif de 22 stagiaires maximum.
- c) Durée de la formation 22,5 heures.
- d) Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée et notamment les moyens pédagogiques et techniques et les modalités de contrôle des connaissances sont les suivantes :
 - -Support de cours fourni au stagiaire en format PDF
 - -Présentations PowerPoint
 - -Pratiques individuelles entre les stagiaires
 - Supports cliniques sur dossiers patients fournis par le formateur ou les stagiaires.
 - Traitements de stagiaires (volontaires)
 - Contrôle de connaissance pendant les séquences pratiques et par QCM 20 questions portant sur le contenu de la formation

A l'issue de la formation, une attestation de présence et une attestation de formation seront délivrées à chaque stagiaire.

Siège social : OSTEONAT - 6 résidence de l'Orangerie, 78170 LA CELLE SAINT CLOUD
Email : osteonatfc@gmail.com – Site www.osteonat.com – Téléphone : 01 46 06 93 35
N° de déclaration d'activité 11 75 52295 75 - SIRET 804 583 821 00025

e) Les diplômes, titres ou références du responsable de la formation sont les suivantes :

- **Thierry LEBOURSIER**

Ostéopathe DO MRO F N° 584

Ostéopathe libéral à Paris depuis 1990, (CO 1993 DO) d'abord chargé de cours entre 1992 et 2003 IWGS puis CEESO (formation initiale temps plein), ostéopathe de la maternité Ambroise Paré de Bourg la Reine (2000/2016)

Diplômé en ostéopathie biocinétique et biodynamique (2006)

Responsable d'enseignement ostéopathique Université de Paris (DU ostéopathie périnatale depuis 2010)

Chargé de cours à l'université de St Pétersbourg (2005), à l'Institut Brésilien d'Ostéopathie IBO (2009) et à l'École Argentinienne d'Ostéopathie (EAO) (2018)

Ex-chargé de cours à Université Paris V René Descartes (DU anatomie appliquée à l'examen clinique et à l'imagerie –cours crâne –face de 2000 à 2011

Ex Chargé de cours au DU « approche pluridisciplinaire de la douleur en périnatal » 2009-2012

Chargé de cours « développement cognitif et social du nourrisson (depuis 2019 Université de Paris)

DU « approche pluridisciplinaire de la douleur en périnatal »

Co-fondateur d'Ostéonat Formation Continue

Email : thierry.leboursier@gmail.com

- **Docteur Carine BEN YOUNES UZAN**

Orthodontiste, Docteur en Chirurgie Dentaire

Spécialiste Qualifié en Orthopédie dento-faciale

Diplômée en études approfondies en Stomatologie Pédiatrique

Article 5 : Inscription à la formation

La modalité d'inscription à la formation est la suivante :

Le Stagiaire adresse par voie électronique à osteonatfc@gmail.com ou postale le présent contrat accompagné :

- D'un justificatif de formation (copie du Diplôme d'Ostéopathie ou du certificat d'inscription au Registre ADELI, ou certificat de scolarité pour les étudiants de 5^{ème} année
- D'un chèque de réservation ou d'un virement de 100,00€
IBAN : FR76 3000 3033 2000 0206 4505 812
BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP
Le chèque ne sera encaissé qu'en cas d'annulation tardive par le stagiaire (voir alinéa 4 du présent article).
- L'organisme de formation accuse réception par courrier électronique du dossier et confirme l'inscription au stagiaire.
- Après signature du présent contrat, le stagiaire peut demander l'annulation de son inscription.

Siège social : OSTEONAT - 6 résidence de l'Orangerie, 78170 LA CELLE SAINT CLOUD
Email : osteonatfc@gmail.com – Site www.osteonat.com – Téléphone : 01 46 06 93 35
N° de déclaration d'activité 11 75 52295 75 - SIRET 804 583 821 00025

- Si cette demande est faite plus de 30 jours avant le début de la formation, le chèque de réservation peut soit lui être renvoyé ou détruit, ou le virement remboursé si c'est une annulation, soit conservé par l'organisme si c'est une simple demande de report sur une autre formation.
 - Si l'annulation ou le report sont faits moins de 30 jours avant le début de la formation, l'organisme peut encaisser le montant du chèque de réservation et proposer un transfert sur la même formation à venir (le montant du chèque encaissé viendra alors en déduction du montant de la formation).
- L'organisme de formation se réserve la possibilité d'annuler une formation jusqu'à 30 jours avant le début de la formation. Dans ce cas, les chèques de réservation seront au choix du stagiaire, soit détruits, soit renvoyés à l'émetteur, soit conservés par l'organisme en vue d'une formation ultérieure.

Article 6 : Dispositions financières

Le prix de l'action de formation est fixé à 600,00 euros.

Tarif étudiant : 480€ (sur justificatif)

Le règlement de la formation est à effectuer :

- par virement bancaire 7 jours au plus tard avant le début de la formation
- par chèque remis le 1er jour de la formation

Le chèque de réservation de 200,00€ lui sera restitué à cette occasion, si la somme a été versée par virement, cette somme sera déduite du montant total.

Article 7 : Interruption de stage

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au *prorata temporis* de leur valeur prévue au présent contrat.

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme ou de l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat sera résilié selon les modalités financières suivantes :

Interruption du fait de l'organisme de formation : remboursement au prorata temporis.


Interruption du fait du stagiaire pour un autre motif que la force majeure : pas de remboursement

La force majeure est définie par la jurisprudence comme un élément imprévisible, insurmontable et étranger à la personne qui n'exécute pas ses obligations.

Article 8 : Litiges éventuels

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le Tribunal de Versailles sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire à _____ le ____/____/20____

| | |
|--|---|
| <p>Pour le stagiaire (nom et qualité du signataire)</p> | <p>Pour l'organisme Thierry LEBOURSIER - Gérant</p>  |
|--|---|

Merci de nous envoyer par voie postale un exemplaire de ce contrat signé par vos soins accompagnés des documents nécessaire à votre inscription (Justificatif de formation ou certificat d'inscription ADELI, ainsi que chèque de réservation de 100,00€), afin que nous puissions valider votre inscription.

Le règlement de la formation sera à verser, conformément l'article 6 du présent contrat, au premier jour de la session.

Ce document est également destiné à vous permettre de solliciter éventuellement les organismes de financement de la formation professionnelle



PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP :

En cas de handicap ou de difficulté d'accessibilité pour les stagiaires en présentant, il est impératif de :

1/ Cocher la case « PSH » dans le contrat de formation que vous nous renvoyez.

2/ Préciser la nature de votre handicap et vos demandes d'adaptation pour participer à la formation que vous souhaitez suivre. Vous pouvez préciser vos besoins par courriel à l'intention de Michèle Barrot notre référente PSH à notre adresse courriel : osteonatfc@gmail.com

Elle prendra contact avec vous par téléphone pour évaluer les éventuelles adaptations pédagogiques et techniques d'accessibilité, vous permettant de suivre les cours dans les meilleures conditions. En cas de difficulté, nous prendrons contact avec les structures territoriales et les associations susceptibles de nous aider dans la mise en place individualisée de votre formation.

Tous les sites de formation, à Paris et en province ont une accessibilité conforme aux normes PMR.

Commentaires : _____

Annexe 1: Planning de formation

| | J1 | | J2 | | J3 |
|--------------------------|--|--|---|--|--|
| 9h-10h45 | Présentation/ Concept Osteonat ; la trajectoire de croissance Rôle de l'ostéopathie dans la prévention et la prise en charge des anomalies orthodontiques. Définitions - | | 9h-9h30 débriefing 9h30 13 h Dr Carine BEN YOUNES UZAN Orthodontiste Ostéopathes/orthodontistes Parlons la même langue | | Protocole d'évaluation Traitement ostéopathique Biomécanique et biodynamique cavité buccale / face Clinique/ démo |
| 10h45 | Pause | | 11h pause | | 10H45 pause |
| 11h-12h45 | Morphogénèse de la base et de la face. Repérage et classifications Classes d'Angles Occlusion Méthodes de mesure. | | Dr Carine BEN YOUNES UZAN Orthodontiste Ostéopathes/orthodontistes Parlons la même langue | | 11H 12H45 Traitement ostéopathique Biomécanique et biodynamique cavité buccale / face / pratique |
| 12h45- | Repas | | 13h 14h15 repas | | 12H45 14h00 repas |
| 14h00-14h30-16h15 | Échanges Morphogénèse de la base et de la face. Observation pratique. Prise en charge (PEC) ostéopathique | | 14h15 Échanges Protocole d'examen Base de crane C0C1C2 et voûte / clinique ostéopathique et démo pratique | | 14H00 échanges /évaluations Pratique cervicales et fascia du cou/hyoïde Approches Structurale/myofasciale/Rythmiques |
| 16h15 | Pause | | Pause | | Pause |
| 16h30-18h00 | Succion déglutition /nutritive non nutritive/ freins de langue Données actualisées PEC ostéopathique | | Protocole d'examen et traitement ostéopathique Biomécanique et biodynamique : base C0C1C2 / voule / pratique adaptée à l'orthopédie dento- faciale | | Conseils/ Mise en place de protocoles d'exercices : Postures et autopostures méthodes Mézières /StruyffAdaptées aux enfants et adolescents. Orientation des patients. |

Annexe 2 : Programme de formation Ostéopathie et orthodontie pédiatrique

| JOUR 1 | Jour 2 | Jour 3 |
|---|--|---|
| <p>1. Présentation Concept Osteonat ; la trajectoire de croissance</p> <p>2. Rôle de l'ostéopathe dans la prévention et la prise en charge des anomalies orthodontiques.</p> <p>3. Définitions –</p> <p>4. Morphogénèse de la base et de la face. Données actualisées Repérage et classifications Classes d'Angles Occlusion Méthodes de mesure.</p> <p>5. Morphogénèse de la base et de la face. Observation pratique. Incidence des types posturaux (Mézières Struf-Denis) Prise en charge (PEC) ostéopathique</p> <p>6. Succion déglutition Nutritive Non nutritive/ Freins de langue Données actualisées /revue de littérature/ Conclusions et PEC ostéopathique</p> | <p>Débriefing /</p> <p>9. Orthopédie dento faciale Dr Carine BEN YOUNES UZAN Orthodontiste Le diagnostic : dentaire, squelettique, alvéolaire dans les 3 plans de l'espace et les principes de traitement Sens transversal Rôle de la mastication et des mouvements de latéralité dans la croissance des maxillaires Sens vertical Sens antéro-postérieur.</p> <p>10. Protocole d'examen Base de crâne Occiput/temporal/mandibule/sphénoïde/ pariétal Charnière C0C1C2 et voûte / clinique ostéopathique et démo pratique.</p> <p>11. Pratique Examen /Traitement biomécanique et biodynamique : base C0C1C2 / voute adaptés à l'orthopédie dento faciale. Évaluation de l'organisation posturale globale et déductions ostéopathiques</p> | <p>12. Protocole d'évaluation Traitement ostéopathique Biomécanique et biodynamique cavité buccale / face Clinique/ démo</p> <p>13. Traitement ostéopathique Biomécanique et biodynamique cavité buccale / face / pratique</p> <p>Maxillaire supérieur Intra, endo osseux et interosseux</p> <p>Malaires -os nasaux –palatins-vomer-</p> <p>Muscles et suspension de l'ATM- buccinateurs-platysma- La face : techniques biodynamiques /sillons embryologiques Méthode des « étages crâniens »</p> <p>14. Pratique cervicales et fascia du cou/ appareil hyoïdien/orifice supérieur du thorax/thorax supérieur/fascia endothoracique/sternum Approches Structurale/myofasciale/Rythmiques</p> <p>15. Conseils Mise en place de protocoles d'exercices : travail postural (qs 11) Postures et autopostures méthodes Mézières /Struyf-Denis adaptées aux enfants et adolescents. Orientation des patients.</p> |